



# LETTRE OUVERTE

Seysses, le 07 Février 2022

**David MATHIEU**  
**Secrétaire Local SPS-Seysses**  
Centre Pénitentiaire de Toulouse-Seysses

à

**Monsieur le Procureur de la République**

**Objet : Usage de la vidéosurveillance- Projections- jets d'objets depuis l'extérieur-**

Monsieur le Procureur,

Le SPS souhaite attirer votre attention sur l'accroissement des violences physiques, des règlements de comptes entre détenus sur fond de trafics.

Une augmentation notable de la présence d'individus pénétrant sur les abords au sein d'un domaine de l'AP est constatée. Ces personnes aux identités inconnues se livrent à des actes punis par la Loi en jetant, par-dessus les murs d'enceinte, des paquets atterrissant sur les cours de promenades.

Les saisies (couteaux de 16.5 cm cette semaine, munitions, drogues...) régulières, effectuées sur le Centre Pénitentiaire de Toulouse-Seysses, alarment les personnels de Surveillance.

Des agressions verbales et physiques sur le personnel ont été déjà recensées suite à des situations de trafics entre détenus. L'exercice de notre profession au sein de l'enceinte pénitentiaire devient intolérable tant l'incidence des trafics génère des comportements violents de la part et sur les personnes détenues.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillants vous sollicite sur l'urgence à trouver réponse à cette problématique : les **PROJECTIONS par-dessus le mur d'enceinte de colis contenant objets et substances non contrôlés, commises par des individus extérieurs : Objets et substances, en majorité, récupérés par les détenus.**

Pour être très clair, notre établissement est en proie à ce fléau.

Le SPS constate que les moyens humains, malheureusement sous dimensionnés, mis en œuvre à l'extérieur (dispositifs ou effectif des forces de Gendarmerie) ne font pas cesser ce phénomène et font craindre des atteintes sur la structure et les Surveillants en première ligne.

En revanche, vous n'êtes pas sans savoir que les cours de promenade sont dotées, depuis plus d'un an maintenant, d'un dispositif de vidéosurveillance. D'ailleurs, celui-ci a été utilisé récemment pour les besoins des investigations sur un énième règlement de compte afin d'en poursuivre le ou les auteurs.

Le SPS vous demande de multiplier l'usage et l'exploiter sans attendre de ce matériel et vous demande de prendre les mesures ou les actions utiles afin que les « ramasseurs » puissent être poursuivis pour mise en danger d'un Point d'Importance Vital d'une structure accueillant des publics.

Ne doutant pas de l'intérêt porté à ce courrier et dans l'attente de votre entier soutien envers les Surveillants qui souhaitent, bien légitimement, exercer dans une ambiance professionnelle plus sereine et moins anxiogène.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de mon profond dévouement.

Pour information:  
- Directeur de la DISP Occitanie  
- Directeur du CP Seysses-Toulouse

Le Secrétaire Local SPS-Seysses



David MATHIEU